Règlement des études et de la scolarité
2026-2027
Catalogue des cours masters MEEF - Faculté des lettres

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU et aux modalités communiquées par mail par le service de scolarité.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Le régime spécial d'études (RSE) ne peut être mis en place que dans le cadre du contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Une copie est remise au service de la scolarité.

Il peut prévoir un des régimes spécifiques d'études indiqués dans la section "Régimes spécifiques d'études".
Il y est recouru notamment
- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations et/ou de l'inscription pédagogique,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Seuls les enseignements qui y sont mentionnés font l'objet d'une évaluation et d'une validation.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Évaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements. Son objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE.

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.
Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du parcours, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

Par exception, dans le cas spécifique des absences aux oraux sans convocation, l'enseignant peut donner son accord pour un report de l'épreuve. Pour cela, l'étudiant doit prévenir l'enseignant à l'avance ou dans les sept jours calendaires suivant son absence. L'enseignant donne la nouvelle date à l'étudiant par écrit. Il n'y a pas de délai de prévenance. Si le report d'épreuve n'est pas accordé par l'enseignant, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après la date de l'épreuve manquée. En cas d'absence à la nouvelle date d'oral sans convocation fixée par l'enseignant, aucun nouveau report ne peut être accordé ; l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après la nouvelle date de l'épreuve manquée.

En cas d'absence justifiée à une épreuve sans convocation, la note est neutralisée par le président de jury.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.
- dans le cas d'un double cursus prévu par le contrat pédagogique dans le cadre du RSE, la convocation à une épreuve dépendant d'une autre composante de l'université, communiquée à la scolarité de la faculté des Lettres au moins sept jours ouvrés avant la date de l'épreuve de la faculté des Lettres.

Toute absence à l’épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n’entraîne pas l’organisation d’une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

L’étudiant relevant d’un profil spécifique attesté peut être dispensé d’assiduité. Il en fait la demande écrite auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique. La demande ne peut excéder huit codes de cours. Elle se fait par le biais du formulaire de demande de dispense de contrôle continu valant dispense d’assiduité disponible sur https://lettres.unistra.fr ou à l'accueil. Cette demande doit être visée par la ou le responsable de parcours pour toute demande excédant quatre codes de cours, puis déposée à la scolarité pour décision de la doyenne ou du doyen de la faculté. L’acceptation de cette demande n’a pas d’effet rétroactif : les éventuelles notes déjà obtenues ou les éventuelles absences non justifiées aux épreuves sans convocation antérieures à la signature ne sont pas neutralisées.

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
LT55GM10	EC	Œuvre 1 au programme et préparation à la composition S1		0,5		CCI		**Production écrite courte à la maison ou sur table**	AC	ET	1h30	0,5								
LT55GM11	EC	Œuvre 2 au programme et préparation à la composition S1		0,5		CCI		**Production écrite courte à la maison ou sur table**	AC	ET	1h30	0,5								
LT55GM12	EC	Mouvements et genres littéraires (Moyen-Age, Renaissance et siècles classiques) S1		1		CCI		**Devoir sur table**	AC	ET	2h00	1								
LT55GM19	EC	Grammaire française pour l'enseignement S1		1		CCI		**Devoir sur table**	AC	ET	0h30	1								
								Devoir sur table	AC	ET	0h30	1								
								Devoir sur table	AC	ET	2h00	2								
LT55GM14	Matière	Stylistique (notion de base) S1		2		CCI		**Devoir sur table**	AC	ET	0h30	0,5								
								Devoir sur table	AC	ET	0h30	0,5								
								Devoir sur table	AC	ET	2h00	1								
LT55GM15	EC	Histoire de la langue française (LM) S1		1		CCI		**Devoir sur table**	AC	ET	1h00	0,5								
								Devoir sur table	AC	ET	1h00	0,5								
LT56GM12	EC	Langue et littérature latines pour l'enseignement S1		2		CCI		**Devoir sur table**	AC	ET	0h30	1								
								Devoir sur table : version latine	AC	ET	2h00	2								
LT56GM13	EC	Langue et littérature grecques pour l'enseignement S1		2		CCI		**Devoir sur table**	AC	ET	0h30	1								
								Devoir sur table : version grecque	AC	ET	2h00	2								
LT55GM20	EC	Méthodologie du compte rendu d'article S1		2		CCI		**Epreuve orale** Compte rendu d'un article en lien avec le sujet du mémoire suivi d'un oral avec le directeur ou la directrice du mémoire	AC	EO	0h15	2								
LT55GM17	EC	Apports théoriques pour une didactique de la langue S1		0,5		CCI		**Devoir sur table**	AC	ET	1h00	0,5								
LT55GM18	EC	Apports théoriques pour une didactique de la littérature S1		0,5		CCI		**Devoir sur table**	AC	ET	1h00	0,5								

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation											
							Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
LT55HM10	EC	Œuvre 3 au programme et préparation à la composition S2		0,5		CCI		**Production écrite courte à la maison ou devoir sur table**	AC	ET	1h30	0,5								
LT55HM11	EC	Œuvre 4 au programme et préparation à la composition S2		0,5		CCI		**Production écrite courte à la maison ou devoir sur table**	AC	ET	1h30	0,5								
LT55HM12	EC	Mouvements et genres littéraires (Lumières-XXIe siècle) S2		1		CCI		**Devoir sur table**	AC	ET	2h00	1								
LT56HM12	EC	Langue et littérature latines pour l'enseignement S2		2		CCI		**Devoir sur table**	AC	ET	0h30	1								
								Devoir sur table : version latine	AC	ET	2h00	2								
LT56HM13	EC	Langue et littérature grecques pour l'enseignement S2		2		CCI		**Devoir sur table**	AC	ET	0h30	1								
								Devoir sur table : version grecque	AC	ET	2h00	2								
LT55HM17	EC	Grammaire française pour l'enseignement S2		2		CCI		**Devoir sur table**	AC	ET	0h30	0,5								
								Devoir sur table	AC	ET	0h30	0,5								
								Devoir sur table	AC	ET	2h00	1								
LT55HM14	Matière	Stylistique (application aux textes) S2		2		CCI		**Devoir sur table**	AC	ET	0h30	0,5								
								Devoir sur table	AC	ET	0h30	0,5								
								Devoir sur table	AC	ET	2h00	1								
LT55HM16	EC	Mémoire : état d'une question et bibliographie commentée S2		3		CCI		**Mémoire** Mémoire : État de la question choisie et bibliographie commentée	AC	M		3								

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
LT55KM10	EC	Œuvre 5 au programme et préparation à la composition S3		0,5		CCI	CM 18	**Production écrite courte à la maison ou devoir sur table**	AC	ET	1h30	0,5								
LT55KM11	EC	Œuvre 6 au programme et préparation à la composition S3		0,5		CCI	CM 18	**Production écrite courte à la maison ou devoir sur table**	AC	ET	1h30	0,5								
LT56KM12	EC	Langue et littérature latines pour l'enseignement S3		2		CCI	TD 12	**Devoir sur table**	AC	ET	0h30	0,5								
								Devoir sur table : Concours blanc 1 Concours blanc : Partie 1 version latine	AC	ET	2h30	1								
LT56KM13	EC	Langue et littérature grecques pour l'enseignement S3		2		CCI	TD 12	**Devoir sur table**	AC	ET	0h30	0,5								
								Devoir sur table: Concours blanc 2 Concours blanc : Partie 2 version grecque	AC	ET	2h30	1								
LT55KM17	EC	Épreuve disciplinaire appliquée : grammaire et stylistique S3		2		CCI	CM 12	**Ecrit**	SC	ET	1h00	1								
								Concours blanc	AC	ET	2h30	2								
LT55KM18	EC	Épreuve disciplinaire appliquée : didactique S3		2		CCI	CM 12	**Ecrit**	SC	ET	1h00	1								
								Concours blanc	AC	ET	2h30	2								
LT55KM19	EC	Approfondissement : Histoire de la langue S3		1		CCI	CM 12	**Ecrit** Selon l'option choisie (Histoire de la langue ou FLE/FLS).	AC	ET	2h00	1								

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
LT55LM10	EC	Approches thématiques pour l'enseignement S4		1		CCI	CM 24													
								Devoir sur table	AC	ET	0h30	0,5								
								Devoir sur table	AC	ET	0h30	0,5								
								Devoir sur table	AC	ET	0h30	0,5								
								Devoir sur table	AC	ET	0h30	0,5								
LT55LM11	EC	Préparation à la leçon (explication de texte) S4		1		CCI	TD 36													
								Explication de texte	AC	ET	0h15	1								
LT56LM12	EC	Langue et littérature latines pour l'enseignement S4		2		CCI	CI 12													
								Devoir sur table	AC	ET	0h30	0,5								
								Devoir sur table : Concours blanc 1- version latine Concours blanc : Partie 1 version latine	AC	ET	2h30	1								
LT56LM13	EC	Langue et littérature grecques pour l'enseignement S4		2		CCI	CI 12													
								Devoir sur table	AC	ET	0h30	0,5								
								Devoir sur table : Concours blanc 2 - version grecque Concours blanc : Partie 2 version grecque	AC	ET	2h30	1								
LT55LM18	EC	Épreuve disciplinaire appliquée : grammaire et stylistique S4		1		CCI	TD 12													
LT55LM18	EC	Épreuve disciplinaire appliquée : didactique S4		1		CCI	TD 12													

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Nb notes	Nombre de notes
Pond.	Pondération
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière

Régime

CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)

Type d'évaluation pour la session 1 des MCC

AC	Épreuve avec convocation
SC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

ET	Écrit sur table
EO	Épreuve Orale
M	Mémoire sans soutenance